

**Le projet académique
de l'académie d'Orléans-Tours**
2003-2006

L'académie d'Orléans-Tours

- > 508.200 élèves et étudiants,
- > 47.000 enseignants et personnels non-enseignants,

- > 2.452 écoles (maternelles et élémentaires),
- > 447 établissements scolaires secondaires (collèges, lycées),
- > 3 Erea (établissements régionaux d'enseignement adapté),
- > 2 universités,
- > 7 écoles d'ingénieurs,

- > 1 administration régionale (le rectorat),
- > 6 administrations départementales (les inspections académiques),

- > 1 IUFM (institut universitaire de formation des maîtres),
- > 1 Scéren-CRDP (centre régional de documentation pédagogique),
- > 6 Scéren-CDDP (centres départementaux de documentation pédagogique),
- > 1 Crous (centre régional des oeuvres universitaires et scolaires),
- > 1 Dronisep (délégation régionale de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions),
- > 23 CIO (centres d'information et d'orientation),



Les frontières de l'académie d'Orléans-Tours sont les mêmes que celles de la région Centre.

L'académie est donc en charge de l'Education nationale dans les six départements suivants :
Cher, Eure-et-Loir, Indre,
Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret.

Sommaire

Préambule	7
Introduction.....	11
Axe 1 : Élever le niveau de formation de tous les élèves.....	15
1. Offrir des projets de formation ambitieux	17
2. Assurer des apprentissages mieux maîtrisés....	22
Axe 2 : Adapter l'action académique aux besoins des acteurs pédagogiques	27
1. Créer les conditions favorisant l'initiative pédagogique locale	29
2. Consolider le pilotage pédagogique pour renforcer la cohérence du dispositif	32
Conclusion	35
Annexe : Indicateurs de pilotage.....	37

Préambule

Des objectifs académiques spécifiques pour consolider le service public national d'enseignement et de formation

L'académie d'Orléans-Tours, dont le territoire correspond exactement à celui des six départements de la région Centre, compte environ 508.000 élèves et étudiants, 46.300 personnels enseignants et non-enseignants et 2.950 écoles et établissements scolaires secondaires et d'enseignement supérieur.

L'académie présente un certain nombre de caractéristiques : fortes disparités géographiques et économiques ; ruralité importante au sud ; proximité de la banlieue parisienne au nord ; urbanisation le long de l'axe ligérien ; dynamisme économique relativement récent mais croissant... Ces caractéristiques, qui s'expliquent à la fois par son histoire, par sa géographie, et par sa sociologie, ont eu et ont des conséquences sur la demande et l'offre de formation, donc sur l'organisation du dispositif d'enseignement, sur son fonctionnement et en conséquence sur l'état même de la formation de la population : quels que soient les indicateurs auxquels on se réfère, le niveau de formation est dans l'académie sensiblement inférieur à ce qu'il est en moyenne dans l'ensemble du pays.

La mission fondamentale de l'académie, donc de ses institutions et des personnels qui la composent, consiste à mettre en œuvre les objectifs du service public national d'éducation. Elle se doit pour cela de mobiliser au mieux les moyens (emplois et budgets) qui lui sont attribués, d'organiser une carte des formations adaptée, de nouer des partenariats constructifs avec les acteurs locaux concernés par la formation, en tout premier lieu les collectivités territoriales qui ont des compétences précises dans ce domaine, et de créer les conditions qui permettent une action pédagogique de qualité.

Pour remplir cette mission, l'académie se réfère bien entendu aux lois et règlements nationaux, ainsi qu'aux directives arrêtées par le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche : le code de l'éducation, les programmes d'enseignement, les circulaires d'organisation de chaque année scolaire (que l'on appelle les circulaires « de rentrée »), les notes de service concernant les enseignements constituent de ce point de vue les références de l'action quotidienne au sein du système éducatif académique. Directement ou indirectement, elles guident la réalisation dans l'académie du projet éducatif national.

Les caractéristiques de l'académie imposent cependant, dans tel ou tel domaine, sur tel ou tel point, pour tel ou tel ensemble d'élèves, que l'on détermine des modalités spécifiques d'action si l'on veut atteindre les objectifs du système éducatif, voire que l'on fixe des objectifs spécifiques pour répondre aux besoins particuliers. Le fait que les élèves de l'académie empruntent des parcours scolaires qui les conduisent à des niveaux de formation inférieurs à la moyenne nationale (le déficit de bacheliers dans la population est de 80.000, et le déficit en étudiants de 20.000) oblige à agir en particulier sur les représentations, les motivations, la consolidation des acquisitions de base, l'orientation et l'organisation de la carte des formations. De même, l'évolution de l'emploi (de moins en moins industriel, de plus en plus tertiaire, et requérant de plus en plus au moins le niveau du baccalauréat) impose une évolution des stratégies pédagogiques dès le collège. Ce ne sont là que des exemples : ils justifient que soit explicité, au-delà du projet éducatif national, pour le conforter et le décliner en fonction des réalités locales, un « projet académique ».

L'académie d'Orléans-Tours s'est dotée pour la première fois d'un projet académique en 2000. C'était un projet triennal, adopté pour la période 2000-2003 : il arrive donc à terme. L'actuel projet académique sera également triennal : il vaudra pour la période 2003-2006.

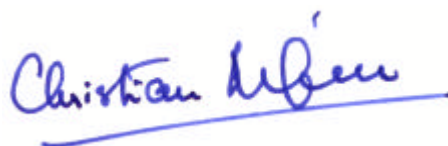
L'option prise pour l'élaboration du projet 2000-2003 avait été de passer en revue tous les secteurs d'activité de l'Éducation nationale. Cette option était justifiée par le fait qu'il s'agissait du premier projet académique, et qu'il convenait donc de camper tous les objectifs

s'imposant à l'académie. Pour le projet 2003-2006, il n'a pas paru nécessaire de rappeler ce qui s'impose à tous et qui est fixé dans les directives nationales. L'option retenue pour élaborer ce second projet triennal a consisté à recenser les spécificités majeures de l'académie, à déterminer les objectifs que ces spécificités imposent et qui sont propres à l'académie, et les actions à mettre en œuvre pour les atteindre. Ce projet académique n'est pas un commentaire du projet national : il est la consolidation et la déclinaison pour l'académie d'Orléans-Tours du projet éducatif national. Il est donc volontairement bref, concis, et rédigé sous forme de constats spécifiques fondant des objectifs et des actions.

Le projet académique 2003-2006 fixe les orientations propres de l'académie d'Orléans-Tours pour cette période. Il constitue donc un document de référence majeur pour l'action de tous ses personnels.

Le 24 juin 2003

Le Recteur
Chancelier des universités



Christian Nique

Introduction

Dans l'académie d'Orléans-Tours, le nombre des diplômés et le niveau des diplômes obtenus sont très sensiblement inférieurs à ce qu'ils sont en moyenne au niveau national.

La cause de cette situation est ancienne. L'emploi dans la région Centre était encore, il y a peu de temps, essentiellement de type agricole et ouvrier. Un faible niveau de culture générale n'empêchait pas de trouver du travail. Disposer d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un brevet d'études professionnelles était considéré comme suffisant pour une très grande partie de la population. C'est la raison pour laquelle le nombre des adultes possédant un niveau^(*) V ou VI de formation est supérieur à la moyenne française, alors que ceux qui ont au moins le niveau IV est inférieur. Parmi les français de plus de 25 ans, 29% ont le baccalauréat, contre 24% dans l'académie d'Orléans-Tours.

Si cette situation peut s'expliquer par l'histoire de l'économie régionale, elle représente aujourd'hui un danger pour la région. En effet, le potentiel de développement économique, qui est important, risque d'être, à terme, entravé par le faible niveau de formation de la population. Les emplois, tant au plan régional qu'au plan national, évoluent de telle manière qu'ils exigent de plus en plus une formation générale et professionnelle élevée. Il est donc indispensable et urgent de hausser sensiblement le niveau de formation des jeunes.

L'académie d'Orléans-Tours possède pourtant de nombreux atouts. Elle s'appuie sur des personnels dont l'engagement est bien réel et la qualité du travail bien avérée.

(*) niveau I : doctorat, DESS, DEA,...

niveau II : licence, maîtrise, DECF, DESCF,...

niveau III : BTS, DUT, Deug,...

niveau IV : niveau baccalauréat, BT, BP,.... (fin de second cycle)

niveau V : CAP, BEP,...

niveau VI : autres (formations de premier cycle).

Les efforts déployés ont permis d'atteindre des résultats encourageants au cours de la période couverte par le projet 2000-2003 grâce aux actions et aux moyens mis en œuvre.

Ainsi :

- > l'augmentation des orientations vers les classes de seconde générale et technologique est sensible (de 57,1% en 1998 à 59,2% en 2002),
- > le taux de réussite au diplôme national du brevet a progressé (de 74,1% en 2000 à 77,9% en 2002),
- > la proportion de jeunes filles dans les filières scientifique et technologique industrielle a augmenté (33% en 1998, 38% en 2002).

Néanmoins, le retard global de formation qui pèse sur le devenir économique de la région persiste. Le fossé qui sépare le niveau de formation régional du niveau de formation national, s'il s'est réduit, n'est pas en voie de se combler. Au-delà de la scolarité obligatoire, les jeunes de la région poursuivent moins souvent des études : 82,4% contre 84,1% pour les 16/19 ans, et 27,7% contre 34,9% pour les 20/24 ans. Le déficit d'étudiants, en comparaison de la moyenne nationale, est d'environ 20.000.

Tous les indicateurs disponibles montrent que l'écart entre le niveau régional et le niveau national perdure :

- > 8,6% des élèves quittent le système éducatif sans aucune qualification, contre 7,3% au niveau national ;
- > 8% des élèves de 3^{ème} quittent le système éducatif pour préparer une formation de niveau V par apprentissage, contre 5% au niveau national ;
- > 59,2% des élèves de 3^{ème} poursuivent leurs études dans une seconde générale ou technologique, contre 61% au niveau national ;
- > 45,8% des lycéens préparent un certificat d'aptitude professionnelle ou un brevet d'études professionnelles, contre 43,1% au niveau national ;

- > 49,3% des titulaires d'un brevet d'études professionnelles poursuivent leurs études et préparent un baccalauréat (professionnel ou technique), contre 54,3% au niveau national ;
- > 60,1% des jeunes de la région deviennent bacheliers, contre 61,9% au niveau national ;
- > 71% des bacheliers poursuivent leurs études dans une formation supérieure (universitaire ou non-universitaire), contre 73,8% au niveau national ;
- > 44,3% des bacheliers intègrent une université, contre 47,5% au niveau national.

Ces différents indicateurs traduisent une moindre volonté, de la part de la population de la région, de poursuivre des études ou d'encourager les jeunes à les poursuivre, cette moindre volonté s'expliquant elle-même par le fait que la structure de l'emploi ne rendait pas indispensable la possession de diplômes élevés. L'histoire économique a engendré une demande d'éducation plus faible.

Cependant la faiblesse historique de la demande de formation semble insuffisante pour expliquer totalement les différences constatées avec les moyennes nationales. D'autres indicateurs, en effet, obligent à mettre en question la qualité des acquisitions scolaires à l'école et au collège :

- > le taux de réussite aux tests d'évaluation en mathématiques à l'entrée en 6^{ème} est de 62,1% contre 65% au niveau national ;
- > le taux de réussite aux tests d'évaluation en français à l'entrée en 6^{ème} est de 63,7% contre 65,5% au niveau national ;
- > le taux de succès au diplôme national du brevet est de 77,9% contre 78,6% au niveau national.

A la lecture de ces indicateurs, il semble que les différences dans les parcours empruntés après la classe de 3^{ème} puissent s'expliquer pour partie également par le manque de solidité des acquis scolaires antérieurs. La faiblesse de la demande de formation et la faiblesse des acquis scolaires semblent intimement liées. Pour combler le fossé constaté en matière de niveau de formation, c'est donc à la fois sur l'une et sur l'autre qu'il convient d'agir.

La politique académique pour la période 2003-2006 qui s'inscrit dans la poursuite des réflexions antérieures, a pour vocation de préciser les objectifs globaux à atteindre et donc de fonder l'action des personnels en proposant de nouvelles ambitions collectives. Pour ces raisons le projet académique s'articulera autour de deux axes principaux :

- > élever le niveau de formation de tous les élèves en offrant des projets de formation ambitieux et en assurant des apprentissages mieux maîtrisés ;
- > adapter l'action académique aux besoins des acteurs pédagogiques en créant les conditions qui favorisent l'initiative pédagogique locale et en consolidant le pilotage pédagogique pour renforcer la cohérence du dispositif.

Ce projet a été conçu après une large consultation des acteurs de l'Éducation nationale organisée selon une double procédure :

- > géographique au niveau de chaque bassin ;
- > catégorielle pour les corps d'inspection, les conseillers techniques, les représentants des personnels de direction et les différentes organisations syndicales représentatives des personnels.

Une forme concise et synthétique, ce qui autorisera une large diffusion, a été délibérément retenue afin d'en faciliter l'appropriation par chacun de ceux qui contribuent au service public d'éducation dans l'académie. En effet, ce projet qui n'a pas été conçu pour être un catalogue d'injonctions, souhaite associer les personnels à une réflexion pédagogique visant à améliorer la qualité du système éducatif. Car c'est bien parce qu'il se fonde sur la diversité des points de vue et la richesse des expériences issues du travail au quotidien dans les écoles, dans les collèges et dans les lycées qu'il sera un document de référence orientant et fédérant l'action des personnels de l'académie.

Axe 1 : Élever le niveau de formation de tous les élèves

1. Offrir des projets de formation ambitieux.....17

a) Développer l'ambition, le désir de formation
et la volonté de se doter d'une
qualification élevée..... 18

b) Améliorer l'orientation des élèves..... 19

c) Construire des parcours de formation en
cohérence avec les besoins économiques
et sociaux du pays et de la région21

2. Assurer des apprentissages mieux maîtrisés22

a) Consolider la maîtrise
des savoirs fondamentaux.....22

b) Diversifier les approches pédagogiques23

Axe 1 : Élever le niveau de formation de tous les élèves

Le système éducatif doit permettre d'amener chaque élève à un niveau de formation le plus élevé possible, lui donner une éducation et une approche culturelle solides et favoriser son insertion professionnelle. Pour y parvenir, il est nécessaire d'offrir aux élèves des projets de formation ambitieux. Leur réussite suppose une maîtrise importante des savoirs fondamentaux et pour cela la mise en place de démarches pédagogiques diversifiées s'avère utile.

1. Offrir des projets de formation ambitieux

Pour que chaque jeune puisse acquérir le niveau de qualification le plus élevé possible, il convient d'éviter les décrochages et de favoriser les poursuites d'études à tous les niveaux.

Pour y parvenir l'académie se fixe cinq objectifs prioritaires :

- > Augmenter les taux de passage en seconde générale et technologique.
- > Augmenter le taux d'accès au baccalauréat général et technologique.
- > Réduire de manière substantielle les sorties sans qualification.
- > Permettre à tous les jeunes accueillis en voie professionnelle de poursuivre leur scolarité en vue d'obtenir une double qualification (poursuite d'études en brevet d'études professionnelles pour un élève accueilli en certificat d'aptitude professionnelle ; baccalauréat professionnel ou première d'adaptation pour un élève entrant en brevet d'études professionnelles).
- > Augmenter le nombre d'étudiants dans les filières longues.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire d'agir dans trois directions.

a) Développer l'ambition, le désir de formation et la volonté de se doter d'une qualification élevée

Le niveau de formation et la définition du parcours de formation sont d'abord le résultat d'un projet de l'élève. Il est donc nécessaire d'agir directement sur son désir de formation et sur son ambition.

Pour cela, les parcours de formation qui seront proposés aux élèves devront être adaptés à leurs besoins et à leurs attentes.

Dès l'école primaire, une attention particulière sera portée au repérage des élèves en difficulté. Les inspecteurs de l'Éducation nationale veilleront à prévoir la prise en charge de ces élèves dans le projet de circonscription. Des actions visant à les aider à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent seront définies et inscrites dans les projets d'école.

Au collège, maillon essentiel de la réussite de la scolarité et de l'orientation des élèves, des dispositifs spécifiques, de nature à remotiver des élèves décrocheurs (3^{ème} préparatoire à la voie professionnelle ou 3^{ème} en alternance) seront encouragés.

Au lycée, une carte des formations suffisamment diversifiée et cohérente pourra permettre à chaque élève de choisir en fin de troisième un parcours adapté à ses capacités et à ses choix. Un audit de l'offre et de son adéquation aux besoins sera réalisé par l'académie. Cet audit permettra de modifier la carte si cela est nécessaire mais aussi de faire prendre conscience de la nécessité, pour les jeunes, d'accéder à des formations plus élevées.

De même, s'il convient de valoriser les formations post-baccalauréat existantes et de veiller à l'équilibre entre formations courtes (brevet de technicien supérieur et diplôme universitaire de technologie) et formations longues (licences, masters, doctorats, etc.), des opérations conjointement menées avec les deux universités assureront une promotion de leur offre auprès des jeunes de la région afin d'en amener un plus grand nombre à poursuivre des études en vue de l'obtention d'un diplôme de niveau II minimum : licence ou licence professionnelle.

L'information des proviseurs, des professeurs et des lycéens de terminale sera systématisée. Les proviseurs participeront aux journées d'information organisées par les universités à leur intention et des enseignants-chercheurs des universités interviendront en classe de terminale afin de favoriser l'intérêt des futurs bacheliers pour les formations universitaires longues.

Le manque d'ambition peut aussi résulter d'une connaissance insuffisante des filières de formation par les élèves et les familles ; à cet égard, l'académie et les établissements développeront toutes les actions qui concourent à une meilleure information et qui favorisent une orientation positive, condition nécessaire de la réussite scolaire : mini-stages, salons régionaux et départementaux, visites de lycées professionnels, rencontres avec des universitaires, etc.

b) Améliorer l'orientation des élèves

La communauté éducative (personnels enseignants, de direction, d'éducation, d'orientation, d'administration, ouvriers et de service, médico-sociaux) accompagne l'élève dans l'élaboration de son parcours de formation. Avec le concours essentiel des conseillers d'orientation psychologues, les équipes doivent s'engager dans une démarche positive de conseil non plus fondée sur l'échec et les insuffisances de l'élève mais sur ses envies et ses capacités. Les équipes éducatives doivent acquérir une bonne connaissance des parcours de formation et des différentes filières. Pour cela, les échanges entre les différents niveaux seront favorisés et des actions seront conduites pour que les enseignants se dotent d'une culture commune en matière d'information et d'orientation professionnelles (projets et formations communs, institutionnalisation des conseils inter-cycles).

Dans chaque établissement, une politique volontariste de poursuites d'études sera conduite à tous les niveaux pour :

- > améliorer le taux d'accès en seconde générale et technologique tout en maintenant les flux actuels vers la seconde professionnelle,

- > améliorer le taux d'accès en première générale, notamment en 1^{ère} S et en première technologique industrielle,
- > consolider le dispositif de prévention des sorties prématurées pour les élèves en situation de décrochage au collège,
- > inciter un plus grand nombre d'élèves de lycée professionnel à poursuivre des études en séries technologiques en intégrant une première d'adaptation ; pour les autres, généraliser les possibilités de passage en baccalauréat professionnel,
- > promouvoir une meilleure orientation des bacheliers professionnels et technologiques en section de technicien supérieur, des bacheliers technologiques en institut universitaire de technologie et des bacheliers généraux en premier cycle d'université ou dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

Pour aider les établissements à y parvenir, une analyse sera effectuée sur le devenir des élèves après la troisième, bassin par bassin. Cette étude, qui sera effectuée conjointement par le rectorat, les chefs d'établissement et les services d'orientation, prendra en compte non seulement la nature des orientations mais également l'état socio-économique du bassin et les résultats scolaires antérieurs. Le service académique d'information et d'orientation suivra l'évolution des politiques d'orientation en seconde générale et technologique et procèdera chaque année à une analyse de la situation académique qui sera portée à la connaissance des personnels. La direction des enseignements et de la formation du rectorat en tirera les conséquences pédagogiques.

Pour mieux comprendre les raisons du décrochage scolaire et donc mieux agir pour l'éviter, l'académie pérennisera l'observatoire des décrocheurs. Les actions et les dispositifs mis en place par la mission générale à l'insertion seront articulés avec le suivi et la prévention des décrochages dans les lycées professionnels.

Pour permettre aux jeunes qui ont choisi une formation professionnelle de s'engager s'ils le souhaitent dans la préparation d'un diplôme de niveau supérieur à celui qu'ils ont acquis, la carte des formations évoluera de manière à mieux affirmer la possibilité de parcours de formation du collège à la licence.

c) Construire des parcours de formation en cohérence avec les besoins économiques et sociaux du pays et de la région

L'offre de formation doit enfin être adaptée aux nécessités nationales et locales pour renforcer l'insertion professionnelle des jeunes et répondre au dynamisme économique de la région.

Pour cela le rectorat organisera, chaque année, un séminaire académique qui permettra aux différents partenaires de la formation (Conseil régional, direction régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt, Conseil économique et social régional, Agence nationale pour l'emploi, Centre d'études et de recherches sur les qualifications, Observatoire régional de la formation et de l'emploi, chambres consulaires, etc.) de confronter leurs points de vue sur l'actualité économique et ses conséquences en matière de besoins de formation.

Un nombre insuffisant de bacheliers, en particulier de jeunes filles, s'engage dans des formations supérieures scientifiques. Ainsi, le pays risque, à moyen terme, de manquer de chercheurs, d'ingénieurs, voire de professeurs. Il est indispensable de valoriser l'image de la science en lui donnant, dès l'école primaire toute la place que prévoit le plan de rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'École (Preste) et en développant au collège comme au lycée les actions susceptibles de donner aux élèves le goût de la science et de promouvoir les métiers scientifiques : activités liées aux applications de la recherche scientifique ; ateliers de culture scientifique ; etc. Par ailleurs, les rencontres avec des chercheurs, des ingénieurs ou des universitaires favoriseront la construction de projets professionnels scientifiques.

L'académie s'engagera dans un travail de partenariat avec les universités et les organismes scientifiques (Centre national de recherche scientifique, Institut national de recherche agronomique, etc.) pour organiser des manifestations qui concerneront les élèves de l'école au lycée.

Un chargé de mission à l'enseignement scientifique a été nommé. Sa tâche consiste à effectuer une évaluation de l'enseignement scientifique dans l'académie. Son rapport sera rendu public.

2. Assurer des apprentissages mieux maîtrisés

L'élévation des niveaux de formation suppose également que les apprentissages des élèves soient mieux maîtrisés à l'école élémentaire, au collège et au lycée. Des approches pédagogiques diversifiées permettront d'atteindre cet objectif.

a) Consolider la maîtrise des savoirs fondamentaux

La maîtrise de la langue, est un préalable à toute réussite scolaire. La préparation à l'apprentissage des langages commence dès l'école maternelle et se poursuit à l'école élémentaire au sein de laquelle une véritable politique des cycles doit en assurer la continuité. Or, un nombre trop important d'élèves entre en collège avec un niveau insuffisant en ce domaine (le taux de réussite aux évaluations 6^{ème} est de 63,7% au niveau académique et de 65,5% au niveau national). Une plus grande mobilisation des acteurs doit être favorisée par une intégration de toutes les actions relatives à la prévention de l'illettrisme dans les projets d'écoles et d'établissements et par une meilleure sensibilisation des enseignants à l'aide du plan académique de formation. Les inspecteurs de l'Éducation nationale et les principaux de collège veilleront à faire de la maîtrise de la langue un axe majeur de leur politique.

De la même manière, les taux de réussite aux tests d'évaluation en mathématiques à l'entrée en sixième (62,1% au niveau académique ; 65% au niveau national) montrent que la maîtrise du calcul et des outils de logique et, plus généralement, l'ensemble des objectifs inhérents à la démarche scientifique, doivent constituer un axe privilégié des politiques des écoles et des établissements du second degré.

Un programme pluriannuel d'animation pédagogique, intégré dans le projet de circonscription, sera élaboré et validé par chaque inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de

l'Éducation nationale. L'exploitation des évaluations nationales sera amplifiée. Leur analyse permettra de définir les modalités d'actions : projet personnalisé d'aide et de progrès (PPAP) à partir du CE2 et au-delà si nécessaire, aide individualisée et soutien en 6^{ème}. Le directeur d'école et le principal du collège réuniront les équipes d'enseignants concernés pour effectuer des bilans d'étape ; la liaison CM2-6^{ème} sera renforcée.

Les inspecteurs de l'Éducation nationale conduiront la réflexion et les actions nécessaires à une meilleure maîtrise des savoirs fondamentaux en collaboration étroite avec les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et les centres de ressources que constituent le Scérén-CRDP et l'Institut universitaire de formation des maîtres.

Au sein du programme d'innovations pédagogiques préparé et animé par la mission académique à l'innovation, une priorité sera donnée aux projets visant à consolider la maîtrise des savoirs fondamentaux. Les innovations les plus intéressantes seront recensées par la mission et diffusées par le rectorat.

Afin d'accompagner l'engagement des équipes, un groupe permanent de suivi des apprentissages fondamentaux sera installé. Composé d'enseignants, d'inspecteurs, de conseillers pédagogiques, de responsables du Scérén-CRDP, de la délégation académique à la formation des personnels de l'Education nationale, de l'Institut universitaire de formation des maîtres et de toutes les institutions concernées, il sera chargé d'analyser les résultats de l'académie et de faire des suggestions qui permettront de fonder des innovations.

b) Diversifier les approches pédagogiques

Chaque élève apprend à son propre rythme et selon un cheminement qui lui est personnel. Afin d'amener le plus grand nombre à la maîtrise des savoirs fondamentaux évoqués, il importe que les enseignants diversifient leurs pratiques pour tenir compte le plus tôt possible des difficultés propres à chaque élève, en utilisant les dispositifs institutionnels et ceux qu'ils peuvent développer dans le cadre de l'innovation pédagogique. Les démarches pédagogiques

spécifiques et adaptées, voire pour certains, personnalisées, doivent être multipliées.

C'est en aidant chacun que l'on permettra à l'ensemble de se former plus et mieux.

Le travail en équipe des enseignants sera encouragé. Il contribue à développer l'autonomie et l'initiative de l'élève dans le cadre de choix motivants et formateurs et conditionne par exemple la mise en œuvre des travaux personnels encadrés, itinéraires de découverte, projets pluridisciplinaires à caractère professionnel. Les élèves en grande difficulté trouveront, au sein des classes et ateliers relais ou à travers les dispositifs individualisés en alternance au collège, les éléments qui leur permettront de reprendre confiance en eux. Pour des élèves en moindre difficulté, les classes de 3^{ème} préparatoires à la voie professionnelle contribueront à une insertion réussie dans la voie professionnelle. Les élèves en difficulté passagère bénéficieront dans les dispositifs de remédiation (aide individualisée, soutien, etc.) de l'aide dont ils ont besoin.

Une pédagogie de l'intégration sera développée pour favoriser l'accueil des élèves handicapés. Pour garantir leur droit à la scolarité, de nouvelles structures seront ouvertes (classes d'intégration scolaire en primaire, unités pédagogiques d'intégration en collège et en lycée professionnel). Un observatoire académique de l'intégration scolaire sera créé en liaison avec la direction régionale et les directions départementales des affaires sanitaires et sociales. De même, une attention particulière sera portée aux enfants du voyage et aux élèves non francophones. Pour améliorer les conditions de scolarisation de tous ces élèves, la formation initiale et continue des enseignants du 1^{er} et du 2nd degré aux problèmes relevant de l'intégration sera développée.

Les actions innovantes que les enseignants sont amenés à conduire au contact journalier des classes dans le cadre de leur autonomie pédagogique doivent être mieux connues. Celles qui, après évaluation, apparaîtront comme transférables à d'autres établissements, feront l'objet d'une diffusion par l'intermédiaire du site académique.

Le débat pédagogique est nécessaire pour susciter la réflexion, permettre les échanges y compris avec des équipes qui travaillent sur la même problématique dans d'autres académies et assurer une diffusion des idées et des expériences de l'école élémentaire au lycée. Les innovations porteuses de débats seront accompagnées et valorisées par la mission à l'innovation pédagogique. Pour cela, une revue pédagogique sera créée à l'initiative conjointe du rectorat (direction des enseignements et de la formation) et du Scérén-CRDP. Tous les degrés d'enseignement et toutes les activités scolaires seront traités.

Les technologies de l'information et de la communication contribuent à enrichir la qualité des enseignements. Leur développement, à tous les niveaux, doit favoriser la modification des pratiques en permettant une individualisation des apprentissages dans le cadre d'une pédagogie différenciée. Des actions d'accompagnement à l'utilisation pédagogique des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement seront proposées aux enseignants qui le souhaitent.

Pour aider les enseignants, un pôle de recherche sur les nouvelles technologies au service de l'intégration pédagogique des élèves handicapés sera créé : cette mission sera confiée à la mission Technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement du rectorat en liaison avec le Scérén-CRDP.

Axe 2 : Adapter l'action académique aux besoins des acteurs pédagogiques

1. Créer les conditions favorisant l'initiative pédagogique locale29

a) Consolider l'action pédagogique au sein de la classe.....29

b) Adapter l'action pédagogique au sein de l'établissement30

c) Echanger et mutualiser au sein du bassin de formation.....31

2. Consolider le pilotage pédagogique pour renforcer la cohérence du dispositif32

a) Améliorer l'articulation de l'action des différents acteurs avec la politique académique32

b) Développer une culture d'évaluation33

c) Favoriser la lisibilité de l'action académique.....33

Axe 2 : Adapter l'action académique aux besoins des acteurs pédagogiques

1. Créer les conditions favorisant l'initiative pédagogique locale

La première ressource de l'académie est son potentiel humain, composé notamment des professeurs qui chaque jour enseignent au sein des classes dont ils ont la responsabilité. Au-delà du respect des textes réglementaires assurant l'égalité entre tous les élèves, la qualité de l'enseignement dispensé passe par une prise en compte des spécificités locales. Au sein de la classe, le professeur met en œuvre les marges d'autonomie dont il dispose. Le projet de l'établissement ou de l'école définit les objectifs partagés par toute la communauté scolaire. Le bassin de formation est le lieu où peuvent être créées des convergences et des complémentarités.

a) Consolider l'action pédagogique au sein de la classe

La classe reste le lieu privilégié où l'élève acquiert connaissances, savoir-faire et compétences et où le professeur est garant de la qualité de l'enseignement. Les programmes nationaux précisent les compétences exigibles des élèves en fin de formation. Pour les atteindre, le professeur choisit les activités qu'il propose à ses élèves en liaison avec leurs représentations initiales, leurs besoins, leurs attentes. Pour l'aider à faire des choix judicieux, de nombreux documents pédagogiques nationaux ou académiques sont aujourd'hui à sa disposition, en particulier sur la toile via le site du ministère (www.education.gouv.fr), les sites académiques ou auprès du réseau du Scérén-CNDP. Les actions de formation continue, dispensées entre autres par l'Institut universitaire de formation des maîtres, lui permettront de conforter ses compétences scientifiques et didactiques. Ces apports seront de nature à faciliter le développement d'outils qu'il sera amené à créer lui-même et qui contribueront à améliorer la qualité de l'acte pédagogique.

b) Adapter l'action pédagogique au sein de l'établissement

C'est au niveau de l'établissement, en interaction avec son environnement, que les enseignants, les documentalistes et les personnels d'éducation peuvent progressivement adapter leurs actions pédagogiques et éducatives en fonction de l'autonomie que la loi accorde et des spécificités de leur public afin de répondre mieux aux objectifs de réussite de chaque élève.

Les établissements et les écoles se dotent d'une politique qui est mise en œuvre dans un projet dont l'élaboration sera facilitée par la prise en compte des indicateurs de pilotage mis à leur disposition. Il importe que la formation continue soit identifiée dans un volet du projet d'établissement ou d'école en lien avec les compétences des personnels et les objectifs définis.

Les personnels d'encadrement pourront aider les équipes éducatives par les actions d'impulsion, d'animation, de régulation et d'évaluation qu'ils conduisent. Les personnels de direction et les directeurs d'école travailleront en étroite collaboration avec les corps d'inspection : inspecteurs de l'Education nationale du premier degré, inspecteurs de l'Education nationale de l'enseignement technique, inspecteurs de l'Education nationale - inspecteurs d'orientation et inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux. Une approche transversale est essentielle à la cohérence du projet ; à cette fin, les corps d'inspection réaliseront des « inspections croisées » : à partir de visites de classes et de réunions interdisciplinaires, les inspecteurs accompagnent les équipes dans la construction de leurs actions.

Une attention particulière sera portée à l'accueil et à l'intégration des élèves dans l'école et dans l'établissement afin de les placer dans les meilleures conditions d'apprentissage possibles.

A l'école primaire, les efforts seront centrés sur l'acceptation par les plus jeunes du caractère collectif de la vie scolaire ; au collège puis au lycée, toutes les actions qui peuvent concourir à accroître le sens des responsabilités chez les élèves seront recherchées. Au lycée, les contrats de vie scolaire et d'étude seront généralisés.

c) Echanger et mutualiser au sein du bassin de formation

Les bassins de formation constituent des ensembles formés d'établissements du second degré, d'écoles, de centres d'information et d'orientation et de Greta situés sur un même territoire. La charte des bassins, adoptée depuis la rentrée 2001, en définit les modalités de fonctionnement. Ce sont des lieux de mutualisation, d'échange d'expériences et d'actions, de propositions et de culture locale partagée. Ils peuvent notamment faciliter la remontée des besoins des établissements, en particulier ceux qui sont isolés. C'est aussi le cadre de la mise en continuité et en cohérence des différentes stratégies d'écoles, de collèges et de lycées. Il doit en particulier favoriser les liaisons inter-cycles : une meilleure connaissance par les personnels des formations proposées par le système éducatif sera la garantie d'une orientation mieux réussie des élèves ; les échanges entre enseignants exerçant dans des établissements de nature différente (écoles, collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels) faciliteront la continuité des apprentissages et assureront un meilleur suivi des élèves.

Dans le domaine de l'enseignement professionnel et technologique, la carte des formations proposées permettra à chaque jeune de trouver à l'intérieur du bassin ou, pour des sections plus spécifiques (filiales peu répandues ou formations de niveau bac + 3), dans l'académie, un parcours cohérent allant du collège à la licence. En matière d'exclusions, les réponses aux situations de déshérence pédagogique et de rejet du système scolaire, à défaut d'être apportées par l'établissement ou l'école, le seront par le bassin. Il est aussi l'échelon pertinent pour installer une formation commune entre les enseignants des différents cycles. Le plan de formation correspondant sera élaboré en collaboration avec les personnels.

Afin de développer l'initiative et de donner plus de responsabilités aux acteurs de terrain, les différentes catégories de personnels pourront être associées aux travaux en fonction des thèmes abordés.

Enfin, certaines missions prioritaires, correspondant à des objectifs ponctuels, pourront être confiées aux bassins par le recteur et les

inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education nationale.

2. Consolider le pilotage pédagogique pour renforcer la cohérence du dispositif

L'académie dispose aujourd'hui d'une politique fondée sur des objectifs qui impliquent une action convergente de tous les acteurs. La mise en œuvre de cette politique dans tous les secteurs et la complexité du dispositif de formation exigent un système de pilotage efficace ; les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education nationale seront plus étroitement impliqués dans ce pilotage.

a) Améliorer l'articulation de l'action des différents acteurs avec la politique académique

Un des objectifs du dispositif de pilotage académique est d'articuler les politiques des établissements et des écoles avec la politique académique. Pour y parvenir, l'académie met en place une démarche de contractualisation avec les établissements et les écoles.

En prenant en compte les objectifs académiques et leur déclinaison départementale, chaque établissement établit sa politique en associant les personnels à sa définition et la transmet aux services académiques courant mars sous forme d'un bref document. Après examen par le recteur, le secrétaire général, les inspecteurs d'académie en charge des différents départements et les membres des corps d'inspection, ce document permet d'engager un dialogue avec le chef d'établissement. Le résultat de ce dialogue est inscrit dans un contrat valant engagement mutuel : les services académiques définissent et explicitent les objectifs politiques et accompagnent par toutes les ressources dont ils disposent (formation, innovation, ressources humaines, pédagogiques et financières, etc.) le pilotage pédagogique des établissements ; les établissements mobilisent l'ensemble de leurs moyens pour faire converger et mieux articuler dans le cadre de leur autonomie, leur politique avec les politiques nationale et académique.

Progressivement, et en prenant en compte les résultats de ce dispositif dans le second degré, les inspecteurs d'académie mettront en œuvre une démarche contractuelle avec les circonscriptions du premier degré pour consolider de la même manière le pilotage pédagogique de ce secteur.

b) Développer une culture d'évaluation

L'évaluation doit être au cœur du dispositif de pilotage. Elle constitue en effet la garantie d'une plus grande responsabilisation des acteurs et l'une des conditions de la promotion d'une nouvelle culture de la qualité au sein du système éducatif. L'analyse des pratiques et des résultats des actions menées peut mettre en évidence la nécessité de les infléchir. La formation continue pourra utilement venir en aide aux enseignants à cet effet.

Au niveau académique, des outils de suivi des écoles et des établissements seront mis en place. L'auto-évaluation sera en outre encouragée au sein de tous les établissements dans le cadre d'une démarche d'audit pour laquelle des personnes de différentes catégories seront formées. Les évolutions des politiques d'établissement et de circonscription seront systématiquement fondées sur un bilan annuel.

c) Favoriser la lisibilité de l'action académique

Le présent projet, qui couvre la période 2003-2006, est un outil essentiel du processus de pilotage de l'académie. Largement diffusé, il doit constituer l'instrument de référence pour toutes les activités menées dans l'académie.

Au niveau académique, des actions de communication seront mises en place pour faire connaître le projet, promouvoir le débat pédagogique et diffuser les innovations pertinentes. Un développement des relations et des partenariats avec les médias locaux sera recherché.

L'action des écoles, des établissements et celle des bassins doivent également être mieux connues. Au sein de chaque circonscription du

premier degré et de chaque établissement, tous les moyens d'information doivent être utilisés pour que leur politique, leurs expériences et leurs réussites soient diffusées à l'ensemble des partenaires du système éducatif. Cette communication pourra être coordonnée au sein des bassins.

Conclusion



La France dispose d'un solide service public d'Education nationale. Ce service public, dont les objectifs sont fixés à l'échelon national, est organisé en trente académies.

Chacune d'entre elles regroupe, sur une partie du territoire national, les institutions scolaires et universitaires qui ont pour mission de mettre en œuvre les orientations nationales.

Toutes les académies ont donc la même mission. Mais elles ne sont pas toutes - loin s'en faut - confrontées aux mêmes réalités.

Chacune d'entre elles a des spécificités - démographiques, économiques, sociologiques, pédagogiques... - qui ne sauraient être négligées. La prise en compte de ces spécificités doit conduire à mettre en œuvre des stratégies spécifiques pour atteindre des objectifs nationaux, voire à définir des objectifs spécifiques.

C'est cette double nécessité qui a conduit à définir un « projet académique ». Celui-ci n'est pas un ajout au « projet national d'éducation », mais il le décline en fonction des réalités de l'académie.

C'est pourquoi il insiste sur la nécessité de hausser les niveaux de formation (ce que précise l'axe 1 de ce document) et sur les stratégies pédagogiques à conforter pour atteindre cet objectif (ce que développe l'axe 2).

Le projet académique constitue donc un outil de référence essentiel pour tous ceux qui font l'Education nationale dans l'académie d'Orléans-Tours, ainsi que pour leurs partenaires.

La fonction de ce projet 2003-2006 est de fonder l'action. ■

Annexe : Indicateurs de pilotage

Afin d'évaluer si les objectifs du projet académique sont atteints, on s'attachera à suivre annuellement les indicateurs suivants :

- > nombre de sortants sans qualification,
- > taux de poursuite après l'obtention du brevet d'études professionnelles,
- > taux de demande des familles pour l'accès en seconde,
- > taux de passage en seconde générale et technologique,
- > taux de passage en premières générale et technologique industrielle,
- > taux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur,
- > pourcentage de jeunes filles engagées dans des formations scientifiques,
- > inscriptions en formations post-baccalauréat scientifiques longues : diplômes d'études universitaires générales et classes préparatoires aux grandes écoles,
- > nombre d'élèves décrocheurs,

- > scores aux évaluations nationales CE2 et 6^{ème},
- > taux de réussite au diplôme national du brevet,
- > pourcentage d'une génération qui obtient le baccalauréat,

- > nombre d'inspections croisées,
- > nombre d'audits d'établissements,
- > nombre d'actions innovantes de terrain diffusées dans l'académie.